POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.



ON S'ABONNE Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Dubosse, JAVAUD, GODFROY, et M¹⁰e Niverlet, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis. JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS Saumur. parla poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. . 5 25 7 50

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isidore Fontaine), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une aunée. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

INTÉRIEUR.

Paris, 2 mars.

Hier, dans l'après-midi, et ce matin, les nombreux employés du palais des Tuileries ont fait les préparatifs de la séance solennelle d'ouverture de la session, dans le grand salon des Maréchaux, où le trône a été dressé près la croisée du balcon du jardin.

Aujourd'hui, vers 11 heures 1/2, la résidence impériale prenait un aspect de fête et d'animation. A midi, les personnes conviées à la solennité ont commencé à entrer dans la cour du palais.

A midi 1/2, les grands corps de l'Etat, les Tribu-naux, la Cour impériale, la Cour de cassation, le Préfet de la Seine, le Conseil d'Etat, le Corps-Législatif, le Sénat, les grands dignitaires, tous en grand costume de cérémonie, sont arrivés dans leur ordre hiérarchique, et escortés par des gardes à cheval de Paris et des gendarmes de la semaine. — MM. les ambassadeurs sont venus ensuite.

A une heure moins quelques minutes, LL. AA. les princes Jérôme et Bonaparte, suivis des officiers de leur maison, ont fait leur entrée par le pavillon de l'Horloge. Dès 11 heures 1/2, le conseil des ministres était rendu chez Sa Majesté.

mesure que les grands corps arrivaient, ainsi que les princes, les tambours des postes battaient aux champs

Vers une heure 1/2, le canon des Invalides a retenti, et, peu d'instants après, l'Empereur, suivi des ministres, des grands dignitaires, des officiers de sa maison et d'un brillant cortége, est entré dans la salle des Maréchaux au bruit des acclamations les plus vives. Sa Majesté, après avoir pris place sur le trône, au milieu d'une émotion pleine d'enthousiasme, a lu d'une voix ferme et claire, le discours suivant:

« MESSIEURS LES SÉNATEURS , MESSIEJRS LES DÉPUTÉS .

» Depuis votre dernière session, deux questions, ous le savez, ont préoccupé le pays : l'insuffisance de la dernière récolte et les difficultés extérieures. Mais, ces deux questions, je me hâte de le dire, inspirent déjà bien moins de craintes, parce que, malgré leur gravité, on peut en mesurer et limiter l'étendue.

» L'insuffisance de la récolte a été estimée à environ dix millions d'hectolitres de froment, représentant une valeur de près de 300 millions de francs et le chargement de 4,000 navires. Le gouvernement pouvait-il entreprendre l'achat de ces 10 millions

d'hectolitres, sur tous les points du globe, pour venir ensuite les vendre sur tous les marchés de France? L'expérience et la sagesse disaient assez haut que cette mesure eût été environnée d'embarras presque insurmontables, d'inconvénients et de dangers sans nombre. Le commerce seul possédait les moyens financiers et matériels d'une aussi grande opération. Le gouvernement a donc fait la seule chose praticable: il a encouragé la liberté des transactions, en délivrant le commerce des grains de toute entrave. Le prix élevé d'une denrée si nécessaire à l'alimentation générale est une calamité, sans donte, mais il n'était ni possible, ni désirable même de s'y soustraire, tant que le déficit n'était pas comblé. Car, si le prix du blé eût été inférieur en France à celui des pays circonvoisins, les marchés étrangers eussent été approvisionnés aux dépens des nôtres. — Cet état de choses devait pro-duire néanmoins un malaise, qu'on ne pouvait combattre que par l'activité du travail ou par la charité publique. Le gouvernement s'est donc efforcé d'ouvrir, dès le commencement de l'année, des crédits qui, dépassant de quelques millions seulement les ressources du budget, amèneront, avec le concours des communes et des compagnies, une masse de travaux, évalués à près de 400 millions, sans comp-ter 2 millions affectés par le ministre de l'intérieur aux établissements de bienfaisance. En même temps les conseils généraux et municipaux, la charité privée, faisaient les plus louables sacrifices, pour soulager les souffrances des classes pauvres.

» Je recommande surtout à votre attention le système adopté par la ville de Paris, car s'il se ré-pand, comme je l'espère, par toute la France, il préviendra désormais, pour la valeur des céréales ces variations extrêmes qui, dans l'abondance font languir l'agriculture par le vil prix du blé, et, dans la disette, font souffrir les classes nécessiteuses par sa cherté excessive.

» Ce système consiste à créer dans tous les grands centres de population une institution de crédit ap-pelée Gaisse de Boulangerie, qui puisse donner, pendant les mois d'une mauvaise année, le pain à un tans bequesses au les distributions de crédit apun taux beaucoup moins élevé que la mercuriale, sauf à le faire payer un peu plus cher dans les années de fertilité. Celles-ci étant, en général, plus nombreuses, on conçoit que la compensation s'opère facilement. On obtient aussi cet immense avantage de fonder des sociétés de crédit, qui, au lieu de gagner d'autant plus que le pain est plus cher sont intéressées, comme tout le monde à ce qu'il

devienne à bon marché; car, contrairement, à ce qui a existé jusqu'à ce moment, elles font des bénéfices aux jours de fertilité et des pertes aux jours de disette.

» Je suis heureux de vous annoncer maintenant que sept millions d'hectolitres de froments étrangers sont déjà livrés à la consommation, indépendam-ment des quantités en route et en entrepôt; qu'ainsi les moments les plus difficiles de la crise sont passés.

» Il est un fait remarquable qui m'a profondément touché. Pendant cet hiver rigoureux, pas une accusation n'a été dirigée contre le Gouvernement, et le peuple a subi avec résignation une souffrance qu'il était assez juste pour imputer aux circonstan-ces seules : preuve nouvelle de sa confiance en moi et de sa conviction que son bien-être est avant tout l'objet de mes préoccupations constantes. Mais, la disette à peine finie, la guerre commence.

» L'année dernière, dans mon discours d'ouverture, je promettais de faire tous mes efforts pour maintenir la paix et rassurer l'Europe. J'ai tenu parole. Afin d'éviter une lutte, j'ai été aussi loin

que me le permettait l'honneur.

» L'Europe sait maintenant, à n'en plus donter, que, si la France tire l'épée, c'est qu'elle y aura été contrainte. Elle sait que la France n'a aucune idée d'agrandissement. Elle veut uniquement résister à des empiètements dangereux; aussi, j'aime à le proclamer hautement, le temps des conquêtes est passé sans retour; car ce n'est pas en reculant les limites de contermitaire passes pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante, c'est en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partont l'empire du droit et de la justice. Aussi, voyez les résultats d'une politique sans égoïsme et et sans arrière-pensée! Voici l'Augleterre, cette ancienne rivale, qui resserre avec nous les liens d'une alliance de jour en jour plus intime, parce que les idées que nous défendons sont en même temps celles du peuple Anglais. L'Allemagne, que le souvenir des anciennes guerres rendait encore défiante, et qui, par cette raison, donnait depuis 40 ans, peut-être, trop de preuves de déférence à la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg, a déjà recouvré l'indépendance de ses allures et regarde librement de quel côlé se trouvent ses intérêts. L'Autriche, surtout, qui ne peut pas voir avec indifférence les évènements qui se préparent, entrera dans notre alliance et viendra ainsi confirmer le ca-ractère de moralité et de justice de la guerre que nous entreprenons.

ROTELLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Frantzia, toute pâle, se redressa comme par un ressort; le bailli lui-même se retourna.

— Rodolphe, dit-il, aura mal attaché le violon de ce pauvre Daniel, après s'en être servi l'autre jour pour faire danser les Bergmans de Sckierke... un instrument de prix, un véritable Stradivarius... Que répondre maintenant à Daniel Richter, quand, de retour de l'armée, il réclamera le violon de son père, son seul héritage? - Il ne revieudra plus, dit Frantzia en se cachant le visage; je sais maintenant ce que signifiaient ces présages menaçants!

Le bailli ramassa l'instrument et l'examina avec attention ...

- Les cordes sont brisées, dit-il, mais les tables d'harmonie n'ont reçu aucun dommage... D'ailleurs, ce n'est après tout qu'un assemblage de planchettes de bois. Vous vous trompez, mon père, répliqua la jeune fille avec véhémence, c'est une âme, une âme qui se plaint, qui gémit ou qui pleure, s'élance vers le ciel ou s'abime dans le gouffre saus fond... une ame d'artiste qui vivait et qui aimait, qui aspirait au bonheur et à la gloire... elle vient de quitter sa demeure... avez-vous entendu sa plainte suprême? elle exhalait son dernier

soupir en s'envolant au ciel !... Ni vous, ni moi , ni personne, ne reverra vivant le maître de ce noble instrument, le malheureux Daniel Richter !

Ces paroles avaient retenti au milieu du silence, comme un oracle funèbre. Tout-à-coup, un bruit de pas précipités se fit entendre au dehors, la porte s'ouvrit avec fracas, et Rodolphe parut, tenant par la main un voyageur enveloppé d'un manteau.

Mon père! ma sœur! cria l'étourdi d'une voix éclatante, tuez le veau gras, je vous amène l'enfant prodigue ; préparez des palmes de laurier, je vous amène un ami... Bourra pour Daniel Richter, le roi des ménétriers de Harzwald.

Daniel Richter, le personnage que nous avons mis si brusquement en scène au chapitre précédent, était le fils d'un habile musicien allemand qui, après avoir voyagé longtemps en Italie pour se perfectionner dans son art. était venu mourir à Berlin dans un état voisin de la misère.

Quand cet évènement arriva, le jeune Richter était âgé de seize ans à peine, sans famille, sans protecteurs. Il avait pour toute fortune un remarquable talent de violoniste, et, pour le faire valoir, ce précienx instrument que son père avait jadis rapporté d'Italie.

Malheureusement, l'époque était peu favorable aux artistes. Le goût de la musique n'était pas alors général en Allemagne comme aujourd'hui ; d'ailleurs l'épouvantable guerre qui ravagea pendant sept années consécutives cette vaste contrée du nord au midi, et du Rhin au Danuhe, empéchait les arts plaisibles d'y étendre leur em-

Daniel ne trouva donc ni leçons à donner, ni auditoire à charmer. Chassé par le besoin et par l'ennemi, il erra de ville en ville , jusqu'à ce que le hasard le conduisit dans les montagnes du Harz.

Alors , comme aujourd'hui , les mineurs du Harz formaient une corporation particulière ; ce sont des Franconiens ou Francs établis dans le pays depuis Charlemagne, et qui conservent fidélement leurs mœurs, leurs gouts, leur langage originaires, grâce aux antiques privileges dont ils jouissent; on les appelle les Bergmans.

Parmi ces priviléges, est celui d'entretenir à leurs frais une bande de musiciens on de ménétriers qui marchent en tête de la corporation dans les solennités, et qui sont chargés exclusivement d'égayer leurs fêtes.

Au moment où Daniel Richter, son violon sous le bras et son mince paquet sur le dos, traversait le Harz, ne soupçonnant pas que, dans ce pays sauvage, ses talents pussent trouver de l'emploi, le chef de la musique ou capel-meister des mineurs venait de mourir, et aucun ménétrier de la troupe n'était de force à le remplacer. L'artiste voyageur offrit ses services ; ils furent acceptés à titre d'essai.

La première fois que les sons magiques du Stradivarius se firent entendre en public, tout l'auditoire sut transporté d'admiration. (La suite au prochain.)

» Voici, en effet, la question telle qu'elle s'engage. L'Europe, préoccupée de luttes intestines de-puis 40 ans, rassurée d'ailleurs par la modération de l'empereur Alexandre, en 1815, comme par celle de son successeur jusqu'à ce jour, semblait mécon-naître le danger dont pouvait la menacer la puissance colossale qui, par ses envahissements successifs, embrasse le Nord et le Midi, qui possède presque exclusivement deux mers intérieures, d'où il est facile à ses armées et à ses flottes de s'élancer sur notre civilisation. Il a suffi d'une prétention mal fondée à Constantinople pour réveiller l'Europe endormie.— Nous avons vu, en effet, en Orient, au milieu d'une paix profonde, un souverain exiger tont-à-coup, de son voisin plus faible, des avantages nouveaux, et, parce qu'il ne les obtenait pas, envahir deux de ses provinces. Seul, ce fait devait mettre les armes aux mains de ceux que l'iniquité révolte. Mais nous avions aussi d'autres raisons d'appuyer la Turquie. La France a autant et peut-être plus d'intérêt que l'Angleterre à ce que l'influence de la Russie ne s'étende pas indéfiniment sur Constantinople ; car régner sur Constantinople, c'est régner sur la Méditerranée, et personne de vous, Messieurs, je le pense, ne dira que l'Angleterre seule a de grands intérêts dans cette mer, qui baigne trois cents lieues de nos côtes. D'ailleurs, cette politique ne date pas d'hier; depuis des siècles, tout gouvernement national, en France, l'a soutenue; je ne la déserterai pas.

» Qu'on ne vienne donc plus dire : Qu'allez-vous faire à Constantinople. Nous y allons avec l'Angleterre pour défendre la cause du Sultan, et néanmoins pour protéger les droits des Chrétiens; nous y allons pour défendre la liberté des mers et notre juste influence dans la Méditerranée. Nous y allons avec l'Allemagne pour l'aider à conserver le rang dont on semblait vouloir la faire descendre, pour assurer ses frontières contre la prépondérance d'un voisin trop puissant. Nous y allons, enfin, avec tous ceux qui veulent le triomphe du bon droit, de

la justice et de la civilisation.

» Dans cette circonstance solennelle, Messieurs, comme dans toutes celles où je serai obligé de faire appel au pays, je suis sûr de votre appui; (oui! oui! acclamations enthousiastes) car j'ai toujours trouvé en vous les sentiments généreux qui animent la nation (applaudissements prolongés et marques d'adhésion unanime). Aussi, fort de cet appui, de la noblesse de la cause, de la sincérité de nos alliances, et confiant surtout dans la protec-tion de Dieu, j'espère arriver bientôt à une paix qu'il ne dépendra plus de personne de troubler impanément. »

Les dernières paroles de Sa Majesté sont accueil-lies aux cris répétés de : Vive l'Empereur!—Havas,

On lit dans le Moniteur :

« Des offrandes destinées à subvenir aux frais de la guerre contre la Russie sont parvenus au gouvernement; l'Empereur a reçu aussi des adresses de félicitation sur sa politique, dans les complica-

tions qui sont survenues en Orient.

» Les sentiments qui ont inspiré ces démonstra-tions patriotiques sont ceux de la France entière. L'Empereur en a été touché, et Sa Majesté en a fait exprimer ses remerciements. — Les offrandes n'ont pu être acceptées. La France n'a pas besoin de pareils sacrifices. Le gouvernement en a témoi gne sa reconnaissance et les a renvoyés aux donateurs qui se sont fait connaître. Les offrandes anonymes ont été versées au Trésor. »

Le Salut public, de Lyon, donne les renseignements qui suivent sur la composition de l'armée d'Orient :

« Seront compris dans le corps expéditionnaire : les 6°, 7°, 20°, 26°, 27°, 39° et 74° de ligne ; » Le 7° léger ;

» Les 1er, 3°, 5°, 9° et 15° bataillous de chasseurs à pied;

Le 6º bataillon de zouaves;

» Le 2º bataillon de tirailleurs indigènes; » 8 escadrons de chasseurs d'Afrique;

» 11 batteries d'artillerie.

- » Le maréchal de Saint-Arnaud sera commandant en chef d'armée.
- » Il aura sous ses ordres les généraux de division Canrobert, Bosquet, Forest, qui commanderont l'infanterie; d'Allonville, commandant la cavalerie, et les généraux de brigade Bouat, Espinasse, Vinay, d'Autemare.

nay, d'Autemare.

» M. de Martimprey est colonel chef d'état-ma-jor général, et M. Desaint, lieutenant-colonel d'état-major, chef de statistique et topographie.

» Le colonel Lebeuf commande l'artillerie, et le

colonel Ardant le génie.

» Quant à l'intendance, on nous indique MM. Blanc de Malines, Le Creuver, sous-intendant du quartier - général.

» M. Davao est adjudant en 1ºr du service de l'habillement. - N. Destigny. »

EXTÉRIEUR.

GRECE. - On lit dans la Correspondance autrichienne:

« Des nouvelles récentes de la Grèce ne nous permettent pas de douter que l'insurrection qui a éclaté sur les frontières de ce royaume a pris de l'extension. Ce soulèvement est déplorable sous tous les rapports : il ajoute une nouvelle difficulté aux complications orientales. Les amis de la paix ne peuvent voir avec indifférence une querelle qui divise quelques Etats s'aggraver par les prétentions de masses d'insurgés, qui procèdent par la violence ; mais le soulèvement grec présente, à côté de ce caractère spécial, un caractère général. De même que tout mouvement, informe à l'origine et tendant a des bouleversements de tout genre, celuici pourrait, s'il n'était comprimé à temps, prenun caractère qui serait en contradiction avec les grands intérêts conservateurs de l'Europe. Si donc le journal officiel du gouvernement français se proponce contre toute tentative insurrectionnelle en général, et en particulier contre celle-ci, nous approuvons complètement sa manière de voir et nous nous bornerons à exprimer notre ferme conviction que la vérité qui sert de base à cette opinion une valeur absolue pour toutes les phases que la question orientale, si compliquée, pourrait par-courir. Pour compléter les rapports et les corres-pondances, reçus de l'Albanie, sur l'insurrection grecque, nous donnons aujourd'hui le document snivant

Proclamation de la liberté et de l'indépendance grecque.

AUX PANHELLÈNES ET A TOUS LES CHRÉTIENS.

Hellènes, quatre siècles d'un joug de fer des barbares musulmans pèsent sur notre noble nation, et ce n'est que par les desseins de la divine Providence qu'elle a été préservée, jusqu'à ce jour, d'une destruction totale. Nos enfants ont été arrachés sans pitié des bras de leurs mères, pour assouvir les passions orientales d'un tyran barbare. Nos femmes ont été indignement violées sous nos yeux. Nos hommes ont exhalé leur dernier soupir dans les liens de l'esclavage et dans les tortures. Notre sainte religion a été profanée, ses ministres vénérables ont été flagellés et égorgés.

Nous vengeons aujourd'hui les siècles de souf-

frances, d'ignominie et d'humiliation, en prenant les armes pour notre liberté et notre indépendance. Que personne ne s'imagine que nous prenons les armes pour favoriser des intérêts étrangers, ce serait le plus grand affront que l'on pourrait nous faire. Nous invoquons le Tout-Puissant comme témoin vengeur que nous ne recevons d'antre im-pulsion que celle de l'honneur national, de la grandeur nationale et du nom hellénique, dont nous sommes fiers. Notre devoir est de délivrer notre célèbre patrie du joug honteux des Turcs, qui nous ont seuls poussés à cette lutte désespérée, de la liberté hellénique contre la tyrannie sauvage et impiloyable, de la Croix contre le Croissant. Notre lutte, nous le déclarons à la face de l'univers, est exclusivement la lutte transmise par nos ancêtres de l'hellénisme contre les Osmanlis, de l'Europe contre l'Asie, de la lumière contre les ténèbres. Dans cette lutte sainte, nous ne considérons comme ennemis que ceux qui veulent s'élever contre notre liberté, et nous donnons le baiser fraternel à tous ceux qui nous aident à briser le jong asiatique, et confondent notre fraternité chrétienne au nom de la liberté et de l'égalité.

Hellènes, vous qui hésitez encore à prendre les armes pour la liberté, levez-vous! Accourez de tous côtés au secours de votre pays. Le dé est jeté! Jeunes gens, renforcez de vos bras invincibles les phalanges grecques; ne voyez que vos chefs, à gauche Pyrrhus et à droite Alexandre.

Savants et lettrés, éclairez-nous et assistez-nous de votre parole et de vos conseils helléniques.

Riches, ayez pitié de votre patrie, de l'Hellade, dont l'origine se cache dans la nuit des temps et qui, sous la forme d'une mendiante, implore à ge-

noux votre commisération.

Enfants de la Grèce, accourez, délivrez la patrie, délivrez vos enfants et vos femmes, les temples des dieux de vos ancêtres et leurs tombeaux. Maintedieux de vos ancêtres et leurs tombeaux. nant, il s'agit de lutter pour tous ces objets sacrés; vos nobles enfants de l'heureuse et sage Europe accueilleront favorablement notre lutte. Songez aux combats de l'héroïque antiquité pour sauver l'Europe et Salamine. Songez que nous avons été au moyen-âge, pendant des siècles, le boulevart contre les flots terribles de barbares venant de l'Asie. Rappelez-vous qu'à l'époque de notre destruction totale, nous étions encore utiles à l'Europe, attenda que nous avons apporté les débris de notre science et de notre sagesse innées, et en vous les communiquant avec joie.

En vous regardant comme compagnons d'armes, nous vous donnons l'assurance que la nation libre des Hellènes, qui se lève en ce moment, demeurera toujours fidèle à sa mission éternelle et à celle de ses ancêtres, d'ennoblir l'humanité par la science, la liberté de conscience et l'échange général des idées, et l'amour ardent de la liberté humaine et de l'indépendance nationale. En appelant le Tout-Puissant à notre aide et comme témoin, nons marchous hardiment vers le champ de bataille et résolas de vivre comme hommes libres ou de mourir en

Enfin, nous nous adressons à vous, Osmanlis, qui êtes les habitants de notre pays; la paix soit avec vous; si vous joignez vos armes aux nôtres, contre les tyrans, vous obtiendrez à titre de dons la liberté, l'égalité, l'honneur et la sûreté personnelle; votre progrès, votre bonheur matériel et le bienêtre véritable seront la première et la plus grande de nos joies; mais si vous ne vous ralliez pas à nous, si vous nous résistez dans cette lutte sainte, nous vous annonçons, au nom du Tout-Puissant, que votre résistance nous transformera en tigres et en léopards; votre sang teindra les rivières et en-graissera les champs, le glaive détruira sans pitié vos maisons, vos villes et vos villages.

Ainsi fait dans le quartier-général de Radolitzi, près d'Arta, 28 janvier. (Suivent les signatures.) Suivant l'article 401 de l'heterie générale des Hellènes, le fondé des pouvoirs, L.-J.-K. CANELLETIO. Le chef, N. Botzaris, N. Zervas et A. Kutoniko.

Le Pays publie un document qui se rapporte au mouvement insurrectionnel des populations grecques de l'Albanie; c'est une proclamation émanée des insurgés et dont voici la traduction textuelle :

PROCLAMATION.

Nous, sonssignés, habitants de Radowitz, province d'Artas, opprimés par les énormes impôts qui pèsent sur nous, indignés des outrages faits aux jeunes filles de notre pays par les musulmans, nos conquérants sauvages et incapables de toute civilisation, nous reprenons la guerre de la liberté que nous avons fait en commun, en 1821, jurant, au nom du Très-Haut et de notre sainte patrie, que nous ne déposerons point les armes, pour quelque motif que ce soit, avant d'avoir reconquis notre li-

En commençant cette guerre, nous espérons exciter en notre faveur la sympathie de tous les Grecs libres, nos frères, et celle de ceux qui gémissent sous le joug ottoman; nous espérons qu'ils prendront comme nous les armes pour continuer la défense de notre cause commune, combattre pour la foi et pour la patrie, et recouvrer nos droits imprescriptibles.

Notre guerre est sacrée, elle est juste; personne, en considérant l'énormité du joug qui pèse sur nous et en reconnaissant le droit des nations, ne pourra nous blamer, ni élever la voix en faveur de notre cruel tyran et du croissant qu'on a placé sur

nos temples sacrés.

Hâtez-vous donc, frères, de prendre part à cette œuvre commune, secouez le jong de la tyrannie et proclamez avec nous, devant Dieu et devant le monde entier, que nous combattons pour la patrie et que Dieu protége les chrétiens!

15 janvier 1854. (Suivent les signatures.)

SERMENT.

Je jure sur le saint Evangile, sur la Trinité et sur le Crucifix, que ces armes, que je prends aujour-d'hui, je ne les poserai pas avant d'avoir chassé du pays de mes pères les Turcs mes tyrans, et d'avoir rendu la liberté à ma patrie. Je jure encore devant le Très-Haut de défendre le drapeau de ma génération et de verser pour mes compagnons, s'il le faut, la dernière goutte de mon sang!

FAITS DIVERS.

On lit dans le Courrier du Hâvre: « Les Etats-Unis peuvent passer, à juste titre, pour la terre classique des accidents et de l'imprevoyance. Chaque steamer nous apporte maintenant la nouvelle de quelques désastres. La Nouvelle-Or-léans et Boston viennent d'être le théâtre de trois incendies considérables ; celui qui a brûlé plusieurs steamers à la Nouvelle-Orléans , dans la matinée du 4 février dernier, n'a pas heureusement été aussi terrible qu'on pouvait le craindre, d'après les dé-pêches télégraphiques, envoyées hier de Paris sur notre place, et dont la source est inexplicable. » Voici les détails que nous transmettent les jour-

naux américains sur cet incendie. Le samedi matin, 4 février, le feu s'est déclaré à bord du steamer Charles Belcher, amarré près de la levée, et qui venait d'arriver de Nashville avec une riche cargaison de coton et de tabac. Quinze à vingt nègres ont péri dans les flammes.

» Le feu s'est communiqué au steamer Natchez, qui avait un chargement de 2,000 balles de coton, puis il a atteint le Mohegan, le Saxon, le Cairo, le Frand-Turck et le Leah-and-Luna.

» Ces steamers avaient aussi leur chargement complet; tout a été consumé.

» Le steamer Sultana, sur lequel Mm. Sontag avait pris passage, a pris feu aussi; mais on est parvenu à l'éteindre presque immédiatement.

» Un trois-mâts-barque, dont on ne donne pas

le pom, a été aussi atteint par le feu.

» Ce sont les compagnies de l'ouest qui supporteront la majeure partie des assurances; le reste

retombe sur la Nouvelle-Orléans.

» Près de quarante personnes ont péri dans la conflagration, et une immense quantité de marchandises, embarquées à bord des navires ou amou-celées sur les débarcadères, sont devenues la proie des flammes.

» La confusion sur la levée était telle, que plnsieurs pompes ont été précipitées dans la rivière

» On évalue la perte à plus d'un million de dollars.

» Le lendemain, un autre incendie venait attrister la Nouvelle-Orléans. D'après une dépêche télégraphique, du 5, deux grands magasins auraient été détruits et deux autres très endommagés. On évaluait la perte à 100,000 piastres

» Enfin , Boston a été aussi le théâtre d'un sinistre considérable. L'établissement dans lequel s'imprimaient l'American-Union, le Yankee-Blade, le New-England, le Cultivator, l'American-Patriot, le Congregationalist et le Christian-Freeman est devenu la proje des flammes.

» Tel est le bilan des sinistres dont l'Asia nous apporte la nouvelle, et qui viennent si tristement grossir la liste interminable de ceux que tous les steamers nous annoncent avec une régularité désespérante. - S. Auxcousteaux. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 3 mars.

Le Sénat et le Corps-Législatif se sont réunis, aujourd'hui, en séance. Leur délibération a été fort courte.

Hier soir, à 4 heures, l'Empereur, en grand équipage de ville, est allé faire visite au prince de Saxe-Cobourg-Gotha, qui se trouve logé dans un des pavillons du palais des Tuileries. — S. Exc. lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, assistait à cette visite solennelle, témoignage non équivoque de l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre.

Les journaux de Nantes signalent une baisse

sensible sur les céréales, dans l'arrondissement de Paimbœuf. Les fermiers qui, il y a dix jours à peine, se montraient sourds aux propositions de la boulangerie, se montrent anjourd'hui beaucoup plus accommodants. (Maine-et-Loire.)

» Le Journal de Saint-Pétersbourg du 23 février contient une proclamation de S. M. l'Empereur Nicolas, communiquant les motifs de la rupture de ses relations avec les puissances occidentales. — Ces puissances, est-il dit dans cette proclamation, se rangent du côté des ennemis du christianisme, contre la Russie combattant pour l'église orthodoxe. — La Russie ne démentira pas sa sainte réputation et est prête à résister avec énergie. Elle attend, comme en 1812, les témoignages de bravoure du peuple russe. » - Havas.

MÉTÉOBOLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de février dernier, font conpaître que la température la plus élevée s'est fait remarquer le 7, le thermomètre centigrade ayant atteint ce jour-là 11 degrés 4 dixièmes au-dessus de zéro. Le plus grand froid s'est fait sentir le 14, le thermomètre étant descendu à 3 degrés 3 dixièmes au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre. La température moyenne du mois est de + 5 degrés 526; par conséquent elle est un peu moins élevée que la moyenne ordinaire de février, la-quelle est de + 5 degrés 671, dans le département de Maine-et-Loire.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 24 février, étant monté à 775 milimètres 8 dixièmes. Son plus grandabaissement, qui est de 753 mil-limètres 3 dixièmes, a été observé le 18, et sa hau-teur moyenne est de 754 millimètres 55.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 22 fois, nuageux, 23, couvert 39; total 84.

Pendant le mois, il y a eu cinq jours de beau temps, et trois de très-beau temps; il y a aussi eu neuf jours de pluie qui ont donné 17 milimètres d'eau ou 17 litres par chaque mêtre carré de la surface du sol. Le nombre moyen des jours de pluie, en février, est de treize dans notre département, et la quantité d'eau est de 43 millimètres 9 dixièmes.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 2 fois, nord-nord-est 2, nord-est 7, est-nord-est 2, est 3, est-sud-est 1, sud-sud-est, 2 sud, 3 sud-ouest 7, ouest-sud-ouest 4, ouest 10, ouest-nord-est 1, nord-ouest 8, nord-ouest 4, total 16 nord-ouest 8, nord-nord-ouest 4; total 56.

Vent moyen 13, vent fort 3, neige 4, gelée blan-che 6, brouillard 2, brouée 5, tonnerre 1, halo 1. Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du

pont Cessart 1 mètre 90 centimètres, le 6 février; 1 m. 76 c., le 8; 1 m. 62 c., le 12; 1 m. 34 c., le 19; 1 m. 66 c., le 23, 1. m. 58 c., le 24; et 1 m. 54 c., le 28.

Saumur, le 2 mars 1854.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

35 années de succès et les attestations des plus célèbres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PATE DE REGNAULD AINÉ, contre les rhumes, catarrhes, enrouements et irritations de poi-

Cette pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert, sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AINÉ. — A Paris, rue Caumartin, 45.

Guérison des maladies nerveuses de l'estomac et DES INTESTINS PAR LE CHARBON DU D' BELLOC.

Le rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appetit revenir et la constipation disparaître, par l'emploi de la Poudre ou des Pastilles de Charbon du De BELLOC.

On trouve, dans l'instruction qui accompagne chaque préparation, quelques-unes des observations consignées dans le rapport académique.

La pâte de Regnauld aîné, la poudre et les pastilles de Belloc se trouvent :

A Angers', chez M. Ménière, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, Maussion, ph. (662)

BOURSE DU 2 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. - Fermé à 96 30. 5 p. 0/0 bai-se 15 cent. — Fermé à 67.

BOURSE DU 5 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 96 25. 5 p 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 66 70

P. GODET, propriétaire - gérant.

Etude de Mº MAUBERT, huissieraudiencier à Saumur.

WIE IN IT IE

Par autorité de justice.

Le dimanche 5 mars 1854, à midi, dans l'ancien poste de la garde nationale, place de la Bilange, à Saumur, il sera, par le ministère de Mº Plé, commissaire-priseur à Sanmur, procédé à la vente aux enchères publiques d'un TRÈS-BEAU FUSIL de chasse à deux coups et à piston, canons Leclère, montures et batteries anglaises ayant des gravures dorées.

Ce fusil ne laisse rien à désirer. On paiera comptant.

Etude de Mº SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, nº 8.

VIENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière .

DE DIVERS

IMMEUBLES

SITUÉS DANS LA COMMUNE D'ÉPIEDS. CANTON DE MONTREUIL-BELLAY, AR-RONDISSEMENT DE SAUMUR.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 mars 1854, heure de midi,

Far le ministère de Me Poynor, notaire à Montreuil-Bellay, commis ad hoc, à Douvy, dans un local dé-pendant de la maison de M. CLAVE-REAU, maire d'Epieds, demeurant à Douvy, dite commune d'Epieds.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 17 décembre 1853, enregistré, sur la requête présentée par :

1° Augustin-Fabien Roger, pro-priétaire et cultivateur, et dame

Françoise Cailleau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Morton, arrondissement de Loudun (Vienne)

Ayant Me Coulbault, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, pour avoué constitué :

2º M. Louis Morillon, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, ayant M° Segris, avoué près ledit Tribunal, pour avoué constitué, et autres;

Il sera, aux jour, lieu et heure cidessus indiqués, procédé à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE, Tous situés commune d'Epieds, arrondissement de Saumur.

ART. 1°r. Un morceau de terre en labour, sis à la Rotte-des-Menards, porté à la matrice cadastrale, section E, n° 602, pour une contenance de 12 ares 90 ceutiares, joignant de deux côtés la veuve Urbain Merlet.

ART. 2.

Un autre morceau de terre en labour, situé au même lieu, compris dans la même section, nº 694, contenant 5 ares 10 centiares, joignant d'un côté ladite veuve Merlet, et de l'antre Jean Neveu.

ART. 3.

Un autre morceau de terrre en labour, sis au même lieu, même section, nº 101, contenant 11 ares 20 centiares, joignant d'un côté Louis Bellamy, et d'autre côté Louis Roger.

ART. 4. Un autre morceau de terre en labour, situé à Jousselin, compris dans la même section, nº 138, contenant 19 ares 20 centiares, joignant d'un côté les représentants de M^{me} Nan, et d'autre côté Louis Guérin.

ART. 5.

Un autre morceau de terre en labour, situé aux Buissons-Ronds, compris dans la même section, nº 145, contenant 42 ares 20 centiares, joignant d'un côté Louis Guéria, et d'autre côté Jean Déblais.

Un autre morceau de terre en labour, situé au même lieu, compris dans la même section, nº 341, contenant 4 ares 50 centiares, joignant d'un côté aux héritiers de M. Bertrand, et d'autre côté à Louis Moreau.

ART. 7.

Un antre morceau de terre en labour, situé au même lieu, compris dans la même section, nº 344, contenant 86 ares, joignant des deux côtés à Louis Guérin.

ART. 8.

Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, même section, pº 394, contenant 16 ares 30 centiares. joignant d'un côté Henri Jousselin, et d'un autre côté Jean Loubeau. ART. 9.

Une autre pièce de terre en labour, située à Jousselin, même section, no 809, contenant 17 ares 20 centiares, joignant d'un côté Pierre Vervant, et d'autre côté Célestin Aubineau.

ART. 10. Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, même section, nº 811, contenant 6 ares 50 centiares joignant d'un côté Célestin Anhinean et d'autre côté Pierre Guillori.

ART. 11. Une autre pièce de terre en labour, située aux Buissons-Ronds, même section, nº 814, contenant 9 ares 60 centiares, joignant d'un côté Jean Besnard, et d'un autre côté Louis Morean.

ART. 12. Une autre pièce de terre en labour, située derrière le Bois, comprise dans la section G, nº 81, contenant 43 ares

50 centiares, joignant d'un côté François Blumeau, et d'un autre côté Charles Baudouin.

ART. 13. Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, comprise sous le n° 184, même section, contenant 16 ares 80 centiares, joignant d'un côté Pierre Anbineau, d'autre côté Antoine

ART. 14.

Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, même section, n° 295, contenant 45 ares 20 centiares, joignant d'un côté Jean Renault, et d'un autre côté Antoine Rétif.

ART. 15. Une autre pièce de terre, contenant 8 ares 60 centiares, située aux Vaux, même section, n° 301, joignant d'un côté Louis Barrié, et d'un autre côté les héritiers de Nicolas Proust.

ART. 18.

Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, même section, nº 360, contenant 25 ares, joignant d'un côté Pierre Aubineau, et d'un autre côté M. Le Large de Morton.

Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, même section, n° 387, contenant 4 ares, joignant d'un côté Jean Foucault, et d'un autre côté M. Le Large de Morton.

ART. 18.
Une autre pièce de terre en labour, située à la Rotte-des-Menards, section E, nº 690, contenant 4 ares 60 centiares, jognant d'un côté Jeanne Neveu, d'un autre côté Urbain Merlet.

ART. 19. Une autre pièce de terre en labour, située aux Buissons-Ronds, section F. nº 715, contenant 8 ares 50 centiares, joignant d'un côté à Nicolas Proust, ou ses héritiers, et d'un autre côté à René Bandet.

ART. 20. Une autre pièce de terre en labour,

située au même lieu, même section, n° 813, contenant 7 ares, joignant d'un côté à Pierre Guilloré et d'un autre côté à Jean Besnard.

ART. 21.

Une autre pièce de terre en labour, située aux Vaux, section G, nº 298, contenant 12 ares 10 centiares, joignant d'un côté François Bordureau, et d'autre côté Clément Roger.

Une autre pièce de terre en labour, située au Champ-de-la-Claie, section E, nº 574, contenant 69 ares 50 centiares, joignant d'un côté les représentants de M^{me} v° Nau, d'autre côté Pierre Aubineau.

Une autre pièce de terre en labour, située au Pérou, même section, no 810, contenant 49 ares 20 centiares, joignant d'un côté les héritiers Cesvet, et d'un autre côté Guérin.

ART. 24. Une autre pièce de terre en labour, située au même lieu, section G, nº 213, contenant 5 arcs 20 centiares, poignant d'un côté les héritiers Jean Renault, et d'autre côté Louis Pillet.

ART. 25.

Une autre pièce de terre, au Pérou, section E, n° 595, contenant 2 hectares 87 ares 50 centiares, joignant d'un côté Mme v° Gigot, et d'un autre côté

François Neveu.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés commune d'Epieds, arrondissement de Saumur, et seront criés sur les mises à prix ci-après, sa-

oir, pou																		
L'art.	1or							0								0		25
L'art.	20.							0								6		5
L'art.	30 .											*						40
L'art.	4e .																	60
L'art.	50.										¥							100
L'art.	60 .																-	5
L'art.		0.1																40
L'art.	8º .																	100
L'art.	90.					4.												30
L'art.	10e																	30
L'art.	110																	80
L'art.	120																	80
L'art.	130																	80
L'art.	140																	50
L'art.	150																	-80
L'art.	160																	100
L'art.	170											-						15
L'art.	180							18										10
L'art.	190	279									Į,							30
L'art.	200	100	• •						0	-								50
L'art.	210	W504						100		900				100				80
L'art.	22e				0.17					199								100
L'art.	23e			-		1	-				1	í	1	1	8			100
L'art.	240																	5
L'art.	250		0 6															400
A CE ST. NO. Budle.	486 5.6				- 10	- 60	- 10	100	: (36)	: (8)	100	. 196	- 76	: 38	: 7 8	1780		ALTON MANAGEMENT

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés avaient été saisis par procès-verbal de M° Plumereau, huissier à Montreuil-Bellay, du 17 octobre 1853, enregistré, à la requête de M. Morillon, sur les époux Roger Cailleau, tous sus-nom-

Cette saisie a été suivie des formalités voulues par la loi; un cahier de charges a été dressé et déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, et sommation a été faite aux parties saisies et à leurs créanciers d'en prendre communication.

Le saisissant, les saisis et leur créancier inscrit ayant demandé la conversion de cette saisie en vente sur publications volontaires et le renvoi devant un notaire pour y procéder, le Tribunal a, par le jugement relaté en tête des présentes, converti cette saisie, et commis M° Poynot, notaire à Montreuil-Bellay, aux fins cidessus.

S'adresser, pour plus amples rensei-gnements, à Me Poynor, notaire à Mon-treuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges :

Et à Me Segris, avoué à Saumur,

poursuivant la vente. Dressé par l'avoué soussigné, à Sau-mur, le 25 février 1854.

SEGRIS, avoué.

Etude de Mº DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 mars 1854, à midi, il sera vendu, par adjudication, en l'étude de M° Dion, notaire à Sau-

1º Divers morceaux de terre et vigne, situés sur les communes de Brézé, Souzé, Dampierre, Saumur, Chacé, et Varrains;

2º Une maison, située à Saumur, rue Hante-Saint-Pierre, vis-à-vis la

porte de l'église;

3º Et une autre maison, située à Chacé, au Bourg-Neuf, avec toutes ses dépendances:

4º Ét 44 ares de pré, dans la prairie de la Roche, commune de Ba-

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. Marquer-Trudeau, propriétaire à Saint-Cyr. (107)

M.CDUJESIE

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. Coutard, propriétaire.

ASSURANCES

REMP LA CEMENTS MILITAIRES.

CLASSE DE 1853.

M. Augustin DUTOUR, agent d'affaires, à Angers, quai Ligny, 22, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il continue toujours à assurer les jeunes gens contre les chances du tirage au sort, avant et après le tirage. La confiance qu'il a su mériter, depuis 8 années, lui fait espérer que les pères de famille voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il donnera toutes les garanties désirables.

S'adresser à M. Chanlouineau, propriétaire à Saumur, place Saint-Pierre, muni de ses pouvoirs. (43)

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Située rue Bodin, nº 8,

Appartenant au sieur Bichon-Gas-(97) NAULT.

Etude de Me DION, notaire à Sanmur.

A WEEK MARKE

PAR ADJUDICATION,

en détail et par lots,

En l'étude de Mo Dion, notaire à Saumur, le dimanche cinq mars 1854,

UN CLOS DE VIGNE,

Situé au Pont-Fouchard, commune de Saint-Florent, ayant façade sur la nonvelle route projetée, et contenant 1 hectare 66 ares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à Mme Epagneul, ou à Me Dion, notaire à Saumur. (39) Dion, potaire à Saumur.

Etude de M. MARTIN, notaire à Vernoil.

A WEIN IDEA

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une MAISON, située au bourg de Vernoil, canton de Longué, composée de six chambres à cheminée, cabinets, escaliers, greniers, écurie, cour, cave, jardin; le tout clos de murs.

Gette maison convient parfaitement pour continuer un commerce qui y est établi, ou pour y faire un débit quel-

Elle est située au centre du bourg. S'adresser à Me MARTIN, notaire à (93)

de Poully. peintures pregarees, épicerie fine, entrepot général des ciments romains Droguerie pharmaceutique, malières tinctoriales, couleurs et vernis,

A. PIE rie, rue de la Tonnelle, à Saumur, nº 23.

VENDRE

VIN ROUGE ET VIN BLANC, récolte de 1846 (1ers crûs), en bou-

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale.

A MICHELIE

TINE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à Mme LINANCIER.

ANDREENIBLE

UNE MAISON, Sise rue Saint-Nicolas, nº 37,

Et A LOUER

Boutique et divers appartements, dans la même maison.

S'adresser à M. Brière, rue des Payens, nº 16.

Saumur, p. GODET, imprimeur [de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI.

Epiceries fines.

GATELIER, SALOMON ET Cie, 15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.

MM. GATELIER, SALOMON et Cio ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épiceries fines en gros, un magasin spécialement consacré à la vente au détail.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de (48)première fraîcheur.

Compagnie anonyme d'assurance mutuelle IMMOBILIÈRE ET MOBILIÈRE CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par décret du 24 Juillet 1851.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ: RUE GEOFFROY-MARIE, 5, à PARIS CONSEIL D'ADMINISTRATION:

cien pair de France, administrateur des chemins de fer de Rouen, de l'Ouest, de Caen et Cherbourg; Président.

M. le baron Pedre Lacaze, 斧, ancien

pair de France.

M. ROULEAU DUGAGE, C. 幹, député

au Corps-Légistif.
M. GAUJA, O. 拳, ancien préfet de la Loire-Inférieure.

M. le baron de Savigny, O. 幹, colonel en retraite.

M. le vicomte Duchatel, C. 华, an- | M. Dabeaux, 举, maître des requêtes de première classe au Conseil-d'Etat. M. Narjot, O. ¾, ancien préfet de le

Somme, M. Auguste de Perpigna, proprié-

M. EDMOND LECLERC, 祭, ancien maître des requêtes au Conseil-d'État.

M. Collasson, négociant.

M. le vicomte de Perronnet, propriéfaire.

M. Pierson, secrétaire du Comité du Contentieux au Conseil-d'Etat.

DIRECTEUR GÉNÉRAL:

M. C. BART, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

LA PROVINCIALE se distingue des autres Sociétés formées jusqu'à ce jour par une combinaison mieux entendue des intérêts de l'Association Mutuelle et des obligations qu'elle impose, c'est-à-dire par une meilleure classification des

risques et une plus équitable répartition des charges. Son système réunit tous les avantages de la mutualité et de la prime fixe, et Son système réunit tous les avantages de la mutualité et de la prime fixe, et il offre, par sa nature seule, une garantie qu'aucune Compagnie ne pourrait asseoir sur un capital même réalité. — Les sommes prévenant des cotisations et destinées à former le fonds de prevoyance, sont déposées dans les caisses de l'Etat, d'où elles ne peuvent être retirées qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration et pour payer les sinistres. — Le compte-rendu de LA PRO-VINCIALE est publié tous les ans. — Les Statuts, qui fixent les obligations réciproques, sont imprimés en entier sur la Police, délivrée à chaque adhérent à la Societé.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris, au siège de la Direction général, rue Geoffroy-Marie, 5, — où à M. Duchastel fils. (91)

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la decoloration, les nettoie parfuitement, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GARANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Saumur, chez M. Eugène Pissor, coiffeur-parfameur.